










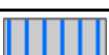




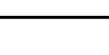






	Code	MOS AUCAME	Explications
	EB	Espaces boisés	- Toute surface boisée (sauf les vergers), y compris les landes arborées, clairières, coupes de régénération, coupes rases, semis.
	TA	Terres agricoles	- Peupleraies, - terres labourées (toutes formes de cultures annuelles), - surfaces en herbe agricoles (prés, pâturages ...), - vergers, pépinières (toutes pépinières et cultures fruitières de plus de 1000 m ² homogènes et de production commerciale. Éventuellement la vigne sera classée dans ce thème), - maraîchage, horticulture, culture sous serres.
	EA	Eau	- Toutes les surfaces en eau > à 500 m ² , - tout cours d'eau permanent sans restriction de largeur maximum.
	EN	Espaces « naturels »	- Espaces ruraux vacants (zones humides, marais, landes non arborées, friches agricoles, carrières abandonnées, vergers abandonnés), - berges de voies d'eau sans activités portuaires ou de stockage, non bâties et non aménagées en espace vert.
	CD	Carrières, décharges	- Toute carrière en activité, - toute décharge autorisée ou non (les casses de voitures sont classées en entreposage à l'air libre).
	PJ	Parcs et jardins	- Surfaces en herbe non agricoles Les surfaces en herbe non agricoles sont les espaces en herbe associés aux châteaux ou similaires (grandes pelouses décoratives non arborées) - parcs ou jardins publics (concerne les parcs et jardins (publics ou privés) dont la superficie est supérieure à environ 1000 m ² . Dans le cas d'une très grande propriété dont une partie est boisée, les diverses composantes sont dissociées (en bois, parc, eau, ...)), - jardins familiaux, (il s'agit de jardins, vergers, potagers sur des parcelles indépendantes de l'habitat d'usage familial et non de production agricole) - jardins de l'habitat (jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat individuel et d'une superficie inférieure à 5000 m ² et supérieure à 1000 m ² environ par parcelles).
	SO	Sports et loisirs (espaces ouverts)	- Terrains de sport en plein air : tennis (public ou privé), terrains de football, athlétisme, rugby ..., - camping, - golf, - hippodrome, - baignade, - parcs de loisirs (Il s'agit des parcs animaliers, zoos, parc d'attraction (réservé aux aires de loisirs non bâties), centres de loisirs sans hébergements. Les aires de loisirs proprement dites sont distinguées des parkings, équipements hôteliers, espaces boisés, etc) - parcs d'évolution d'équipements sportifs (Il s'agit des pistes de rollers et des pistes de cross, des stands de tir découverts.) ...
	TV	Terrains vacants en milieu urbain	Terrains vagues, libres, non bâtis en milieu urbain.
	HI	Habitat individuel	Tout type d'habitat individuel.
	HC	Habitat collectif	Tout type d'habitat collectif.
	UM	Urbain mixte (habitat / activités tertiaires)	Bâti associant habitat et commerces ou professions libérales en grand nombre.
	AT	Activités tertiaires	Secteur tertiaire dont les commerces, les hôtels, la restauration ...
	AA	Activités autres que tertiaires	Secteurs primaire et secondaire : bâtiments agricoles, haras ...
	SC	Equipements sportifs (construits)	Installations sportives couvertes, centres équestres, piscines (couvertes), autodromes ...
	EE	Equipements d'enseignement	De tout type, privé ou public.
	ES	Equipements de santé	Hôpitaux, cliniques, IMP, IME, maisons de convalescence et autres établissements de santé.
	CI	Cimetières	Cimetières anglais compris.
	EL	Autres équipements locaux, administrations	- Mairies, - lieux de culte, - équipements culturels (musées, châteaux ouverts au public), - équipements de proximité (crèches, locaux municipaux annexes, centres d'action sociale, locaux d'activité socio-éducative, MJC, conservatoire, écoles d'art, les bibliothèques municipales, bâtiments d'activité de loisirs, bureaux de poste, centre de tri PTT, autres équipements locaux), - d'hébergement (foyer de travailleurs et d'étudiants, séminaires, maisons de retraite, habitat précaire ou mobile (caravanes ou mobil-homes isolés).), - administrations territoriales (préfectures, sous-préfectures, les conseils généraux), - autres administrations (immeubles de bureaux ou d'activités de grandes administrations, DDE, DDA, DASS, cadastre, sécurité sociale, ministères, ambassades, grandes installations publiques y compris militaires, ainsi que les écluses), - sécurité civile (commissariats, gendarmeries, casernes de pompiers), - prisons ...
	AE	Equipements pour eau, assainissement, énergie	- Production d'eau (usines d'eau potable, châteaux d'eau, aqueduc ...), - assainissement (usines de traitement des eaux usées), - électricité (postes de transformation, usines de production), - gaz (installations de stockage), - pétrole (installations de production, raffinage, stockage), - autres infrastructures (usines de traitement de déchets, centrales thermiques, chaufferies urbaines ...
	IT	Infrastructures de transport	- Emprises de transport ferré (faisceaux de triage, les gares, les installations d'entretien du matériel, voies ferrées y compris les remblais et déblais), - autoroutes, grandes emprises de voirie (>25 m de large, grands rond point, échangeurs ...), - parking (Tous les parkings de surface ou en étage, avec une emprise propre, à l'exclusion des parcs souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat), - gares routières et dépôts de bus (gare routière, d'autobus, d'autocar pour voyageurs. Les installations de transport de marchandises sont repérés dans les activités de stockage), - installations aéroportuaires (les parkings sont repérés comme tels)
	CH	Chantiers	Il s'agit de tous les chantiers de construction et de démolition.